



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SENNECEY-LES-DIJON  
Département de la Côte d'Or

## DÉCISION

*Décision n°2023-018*

*Nomenclature télétransmission : 1.1.4.*

**Objet : Travaux de rénovation et d'extension de la Mairie**

**LE MAIRE DE SENNECEY-LES-DIJON,**

**VU :**

- La loi 82.213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;
- L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la délibération du Conseil Municipal n°DL2020-022 du 27 mai 2020 chargeant notamment son Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- le budget de l'exercice 2023 ;
- le rapport d'analyse des offres.

**CONSIDERANT:**

- qu'il y a lieu de procéder de l'attribution des marchés de travaux relatifs à la rénovation et l'extension de la Mairie ;
- que la proposition de la société DEVARENNE apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°00 ;
- que la proposition de la société R CONSTRUCTION apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°01 ;
- que la proposition du groupement CBF - STEBI apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°02 ;
- que la proposition de la société ESPADA apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°03 ;
- que la proposition de la société BM apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°04 ;
- que la proposition de la société MAIGNAN apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°05 ;
- que la proposition de la société DEL TOSO apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°06 ;
- que la proposition de la société KLEIN apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°07 ;
- que la proposition de la société RD ELECTRICITE apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse en ce qui concerne le lot n°08.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : LOT n°00 (Désamiantage)**

Un contrat est souscrit avec la société SAS DEVARENNES REMEDIATION (21490 NORGES-LA-VILLE) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 6 800,00 € HT.

**ARTICLE 2 : LOT n°01 (Terrassements- Voiries et Réseaux divers – Gros-Œuvre)**

Un contrat est souscrit avec la société SARL R CONSTRUCTION (21000 DIJON) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 289 890,00 € HT.

**ARTICLE 3 : LOT n°02 (Etanchéité - Bardage)**

Un contrat est souscrit avec le groupement conjoint CBF – STEBI dont le mandataire est la société SAS CBF (21110 COLLONGES-LES-PREMIERES) pour la réalisation des travaux de de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 78 511,54 € HT.

**ARTICLE 4 : LOT n°03 (Menuiserie extérieures aluminium)**

Un contrat est souscrit avec la société ESPADA (21110 GENLIS) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 89 946,00 € HT.

**ARTICLE 5 : LOT n°04 (Doublages – Cloisons – Plafonds plâtre – Revêtements muraux – Peinture – Faux-Plafonds)**

Un contrat est souscrit avec la société BM (21160 MARSANNAY LA COTE) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 65 843,05 € HT.

**ARTICLE 6 : LOT n°05 (Menuiseries intérieures)**

Un contrat est souscrit avec la société SAS MAIGNAN (39700 ROCHEFORT SUR NENON) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 54 360,91 € HT.

**ARTICLE 7 : LOT n°06 (Revêtements de sols - Faïences)**

Un contrat est souscrit avec la société SAS DEL TOSO (21110 FAUVERNEY) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 29 490,16 € HT.

**ARTICLE 8 : LOT n°07 (Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires)**

Un contrat est souscrit avec la société SAS KLEIN (21600 LONGVIC) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 100 017,70 € HT.

**ARTICLE 9 : LOT n°08 (Electricité – Courants forts et faibles)**

Un contrat est souscrit avec la société RD ELECTRICITE (21310 BEIRE LE CHATEL) pour la réalisation des travaux de rénovation et d'extension de la Mairie et ce, pour un montant total de 77 218,60 € HT.

**ARTICLE 10** : Les frais afférents à ce marché seront réglés sur le chapitre 21.

**ARTICLE 8** : PUBLICITE

La présente décision sera publiée sur le site internet de la commune et transmise à Monsieur le Préfet de la région Bourgogne – Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

Communication en sera donnée au Conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Elle peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à SENNECEY-LES-DIJON, le 20 mars 2023

Le Maire,  
**Philippe BELLEVILLE**

